

N° 11 /SDG/AMMPS/26

Rabat, le

15 JAN. 2026

Communiqué de presse

L'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé annonce l'approbation de l'enregistrement de 317 dispositifs médicaux.

Rabat, le 08 janvier 2026 - À l'issue de la réunion de la Commission Nationale Consultative des Dispositifs Médicaux (CNCDM), tenue ce jour, l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé (AMMPS) annonce l'approbation de l'enregistrement de 317 dispositifs médicaux.

Par ailleurs, dans le cadre du traitement continu des dossiers relatifs aux dispositifs médicaux, 288 attestations ont été délivrées. Celles-ci concernent notamment les mises à jour des certificats d'enregistrement, les transferts de titularité, les renouvellements quinquennaux ainsi que les autorisations spécifiques, conformément à la réglementation en vigueur.

Ces actions s'inscrivent dans les efforts constants déployés par l'Agence visant à garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des dispositifs médicaux mis à disposition sur le marché national, tout contribuant à la mise en œuvre des orientations stratégiques du Royaume, notamment la généralisation de la couverture sanitaire.

L'ensemble des dossiers a été examiné avec rigueur et transparence, conformément aux normes nationales et internationales applicables, contribuant ainsi au renforcement de l'offre de soins et d'assurer un accès sécurisé à des dispositifs médicaux répondant aux exigences de qualité et de performance.

L'AMMPS réaffirme son engagement en faveur de la transparence, du professionnalisme et de l'amélioration continue des mécanismes d'évaluation et d'enregistrement, au service de l'intérêt général et de la réforme du système national de santé.

